



CE2/CM1 de l'école primaire « Ecole du nouveau monde » à St Médard d'Aunis (17220)

N°5
01 novembre 2023

*« J'ai reçu au cœur le coup de grâce.
Ah! Je ne l'avais pas prévu! »*

Arthur Rimbaud (1854 - 1891)
Une saison en enfer

Informations aux mandataires

Question mandataire : Nous organisons un marché de Noël en décembre, quelle est la démarche à suivre ?

→ L'organisation d'un marché de Noël comme toute fête des écoles nécessite le respect d'un certain nombre d'obligations légales.
En matière de surveillance, les enfants seront placés comme à l'ordinaire sous la responsabilité des enseignants pendant le temps scolaire, ainsi que pendant la préparation et le déroulement d'un spectacle. Hors temps scolaire, les enfants seront sous la responsabilité de leurs parents.
Les ATSEM seront placés.e.s sous l'autorité du directeur d'école pendant le temps scolaire. En dehors du temps scolaire, il n'est pas possible de leur imposer un service (il en sera de même concernant le concierge de l'école).
Le marché de Noël doit être organisée par l'Association départementale OCCE et reste sous sa responsabilité. Les recettes perçues seront gérées par la coopérative scolaire OCCE, sous le visa de l'Association départementale OCCE, qui est seule habilitée juridiquement à acquérir et à posséder des biens dans l'école.
Les biens acquis sur ces fonds seront la propriété de la coopérative.

[Modèle de convention entre l'ad et la mairie](#)

[Modèle de lettre : occupation des locaux](#)

[Modèle de lettre : débit de boisson temporaire](#)

Les actions OCCE et de partenaires en cours

Découvrir l'action Porté Disparu

Le chantier national « Porté disparu » vous propose une visioconférence
le jeudi 9 novembre à 18h.



Vous souhaitez savoir combien de temps prend la mise en œuvre des enquêtes ? Vous vous demandez par quelle espèce commencer ? Comment organiser les échanges dans la classe ? Ce que vont faire et apprendre vos élèves ? Etc...

[S'inscrire à la visio](#)

Rencontre Ecole dehors dans le 70

Venez rejoindre le groupe dans notre département pour comprendre et apprendre ce qu'apporte cette nouvelle forme scolaire. Trois rencontres animées par Sylvie Rieth, animatrice nature et du patrimoine, *Balades d'hier et d'aujourd'hui* sont prévues cette année :

- **Le mercredi 15 novembre 2023 de 9h à 12h**, à l'école élémentaire de Longeville, 126 Grande rue à Echenoz la Méline - [merci de compléter le formulaire en ligne pour vous inscrire](#)
- Le mercredi 07 février 2024 9h à 12h
- Le mercredi 10 avril 2024 9h à 12h



Calendrier OCCE 2025 « Notre poème préféré »

Comme chaque année, l'OCCE national propose que les coopératives participent à la réalisation du calendrier 2025. C'est l'occasion de valoriser les productions des enfants et de financer des projets coop par la vente des calendriers. Vous souhaitez recevoir plus d'informations, n'hésitez pas à nous appeler ou [à consulter le dossier en ligne.](#)

Les productions scannées sont à parvenir auprès de notre association
avant le 12 janvier 2024

